



## Appel à projets 2025 – Axe « Alimentation Durable »

### Sensibiliser les décideurs territoriaux aux enjeux de l'alimentation durable

*Le présent appel cherche à soutenir des projets qui viseront à **sensibiliser les décideurs territoriaux aux enjeux de l'agroécologie et de l'alimentation durable**. Il s'adresse aux structures éligibles au mécénat.*

**Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 4 juin 2025 à 18h**

---

#### ENJEUX

Les territoires sont en première ligne face aux problématiques sociales et environnementales : dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, précarité alimentaire, détresse des agriculteurs, etc. Tous les jours **les décideurs territoriaux doivent faire face aux nombreux impacts négatifs de nos systèmes agricoles et alimentaires et apporter des réponses concrètes** à leurs concitoyens. L'échelon communal joue un rôle central dans la transition, avec des leviers d'action tels que le foncier, la restauration collective ou encore l'installation agricole.

Le [programme TETRAA](#), grâce à l'accompagnement et à l'étude des démarches de 9 territoires en France pendant 5 ans, a permis d'identifier des freins et leviers pour l'accélération de la transition agroécologique et alimentaire des territoires, dont le rôle clé des décideurs territoriaux.

Nous souhaitons **soutenir des projets qui visent à sensibiliser les futurs décideurs territoriaux aux enjeux agricoles et alimentaires**, pour qu'ils intègrent l'agroécologie et l'alimentation durable au cœur de leurs réflexions et de leurs actions.

A travers cet appel à projets, la Fondation souhaite apporter son soutien à des initiatives qui ont pour objectif de **renforcer le pouvoir d'agir des décideurs territoriaux**, au travers d'actions de sensibilisation des décideurs territoriaux aux enjeux des systèmes agricoles et alimentaires (environnementaux : biodiversité, climat, eau, ressources, air..., et socio-économiques : rémunération des agriculteurs, santé, démocratie alimentaire, cohésion sociale, sécurité alimentaire...).

Une enveloppe de **200 000 euros** est allouée à cet appel à projets, destinée à soutenir **entre 2 et 6 projets**.

## A QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

Cet appel à projet s'adresse aux structures éligibles au mécénat et en premier lieu aux associations d'intérêt général. L'activité de plaidoyer ne doit pas être l'activité majoritaire de l'association.

***Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code général des Impôts.***

## CE QUE NOUS RECHERCHONS DANS CET APPEL A PROJETS

---

**Les projets proposés doivent avant tout concourir à renforcer les connaissances et les capacités à agir des futurs décideurs territoriaux sur les enjeux de la transition agroécologique et alimentaire. Ces projets contribueront à faire de l'alimentation un sujet visible (débat publics, médias et événements locaux) et participeront à favoriser l'émergence de projets ambitieux à l'échelle locale.**

Des activités de sensibilisation seront proposées par les projets, à travers des espaces et des temps d'échange sur ces enjeux. Les thématiques proposées peuvent concerner un ou plusieurs enjeux de la transition agroécologique et alimentaire.

A titre indicatif, vous pouvez vous référer aux enjeux identifiés par la boussole de durabilité développée par le BASIC, qui se trouve ici : [Boussole de durabilité · BASIC](#).

Seront favorisés :

- Les projets qui s'appuient sur des antennes/relais locaux pour la réalisation des actions de terrain, et/ou démontrant une capacité à s'appuyer sur des expertises propres aux territoires où se dérouleront les projets.
- Les projets qui s'appuient sur des travaux scientifiques (exemple : scénarios de prospective de l'ADEME).
- Les projets qui proposent des échanges de pairs à pairs c'est-à-dire entre décideurs territoriaux.
- Les projets qui partagent des leviers d'actions concrets à mettre en place par les décideurs territoriaux, avec des exemples de projets mis en œuvre par des territoires en France.
- Les projets qui ont une portée inspirationnelle forte, qui auront un fort intérêt à être mis en avant dans un livre blanc à destination des décideurs territoriaux (voir la liste des critères impératifs ci-dessous).
- Les projets qui pourraient être mis en place sur un temps plus long pour sensibiliser et mobiliser les décideurs territoriaux de manière pérenne.

## CE QUE NOUS NE RECHERCHONS PAS DANS CET APPEL A PROJETS

- 
- Des actions de sensibilisation, d'éducation à l'alimentation et de mobilisation à destination du grand public.
  - Des actions de sensibilisation qui sont uniquement des présentations, sans temps d'échange et de partage entre les participants.

## CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

---

### *Les projets éligibles devront impérativement répondre aux critères suivants :*

- Les actions inhérentes au projet doivent impérativement se dérouler sur un an à partir du dépôt du projet. Pourront être acceptées des actions ayant été mises en place entre janvier et juillet 2025, si le projet continue au moins jusqu'à début 2026.
- Les actions doivent être apartisanes (ouvertes à tous).
- Les actions sont ciblées vers les décideurs territoriaux, en particulier à l'échelle des communes.
- Le projet sensibilise et mobilise sur la vision systémique des enjeux agricoles et alimentaires, même si le projet se focalise sur une ou quelques thématiques (exemple : biodiversité, eau, précarité alimentaire, etc).
- Le projet s'engage à mesurer l'impact des actions (avec l'aide de la Fondation) et à fournir des éléments de capitalisation qui permettront à la Fondation de valoriser les expériences dans un livre blanc à destination des décideurs territoriaux.
- Le projet se situe en France.
- La demande de financement est de minimum 30 000 euros.

*Les candidatures qui ne répondent pas à l'ensemble des exigences et critères impératifs ne seront pas retenus.*

La conformité des projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel à projets. Ces critères sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ».

La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation durable et Art citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de la Fondation.

### *Critères d'évaluation des projets*

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des **critères d'évaluation** suivants :

- **Impact :** le projet a le potentiel de contribuer significativement à changer le système alimentaire vers plus d'écologie, de santé, d'équité, d'inclusivité et de démocratie. Le projet sait exprimer a priori son intention pour la mise en œuvre de ses impacts attendus (sa théorie du changement est claire).
- **Montage partenarial / inclusion :** dans le cas d'un consortium, les acteurs candidatant sont légitimes sur le territoire ainsi que sur les sujets traités ; ils disposent par ailleurs de compétences complémentaires et d'une bonne capacité collective à mener le projet. Les personnes et parties prenantes concernées par les enjeux sont prises en compte et associées de manière adaptée à la gouvernance du projet.
- **Qualité du montage du projet :** Le diagnostic de l'existant mentionne explicitement les acteurs déjà existants sur le sujet dans le territoire. Les actions proposées en tiennent

compte, et éventuellement les impliquent. Les actions proposées concourent et suffisent à l'atteinte de l'objectif du projet. Les moyens (RH, financiers, partenariaux) mis en œuvre sont adéquats pour le mener dans de bonnes conditions. Les imprévus sont minimisés et anticipés. Le modèle économique du projet après le soutien de la Fondation est anticipé de manière réaliste. Une approche réflexive sur le projet (suivi, évaluation, bilan, capitalisation selon les cas) est prévue et des moyens dédiés y sont consacrés.

## CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

---

Les candidats proposent leur projet via une demande, qui suivra ensuite les étapes ci-dessous.

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Mardi 29 avril 2025   | Ouverture de l'appel   |
| Mercredi 4 juin à 18h | Date limite de dépôt des demandes – Assurez-vous que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projets. |
| Juin 2025             | Vérification de l'éligibilité puis sélection par la Fondation qui fera appel à un jury de personnes qualifiées.                                  |
| Juillet 2025          | Résultats de l'appel à projets communiqués aux candidats.  |

### *Comment déposer une demande*

- **Etape 1 :** vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projets ;
- **Etape 2 :** Créez ou activez votre compte sur le [Site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 3 :** Complétez et envoyez votre demande en ligne **avant le mercredi 4 juin 2025 à 18h**

L'instruction des candidatures est effectuée par l'équipe « Alimentation durable » de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets.

## CONTACT

---

Pour toute question précise, adressez un email à [contact\\_programmes@fondationcarasso.org](mailto:contact_programmes@fondationcarasso.org) portant en objet « AAP Décideurs territoriaux - nom de votre structure ».

Nous ne pouvons pas prévoir d'échange sur votre projet en amont du dépôt de votre demande, par équité entre les candidats.